

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 octobre 2021, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :

Jean-François Couture, conseiller

Claudette Trudel-Bédard, conseillère

Julie Bertrand, conseillère

Caroline Poisson, conseillère

Jacques Tessier, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette, Jean-Yves Piché et Pamela Martin

Rés. 2021-10-240 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles et est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone verte et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues publiquement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-10-241 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances de septembre 2021
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et des dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Travaux des rues Notre-Dame et Saint-Jacques
 - A) Approbation et paiement du décompte progressif #5 pour la rue Notre-Dame
 - B) Approbation et paiement du décompte progressif #3 pour la rue Saint-Jacques
8. Dépôt du Bilan 2020 de la Stratégie thécloise d'économie d'eau potable
9. Demandes de dérogations mineures
 - A) 210-212 rue Notre-Dame
 - B) 630, rue Notre-Dame
 - C) 261, rue Dupont
10. Collecte des matières résiduelles
11. Déplacement du garage situé au 180, rue Saint-Jean
12. Octroi du contrat de construction du bloc sanitaire au Parc Saint-Jean
13. A) Demande d'aide financière de la Fondation québécoise du cancer
B) Demande d'aide financière Moisson Mauricie
14. Questions de l'assistance
15. Affaires nouvelles
 - A) Procédures légales pour la bâtisse du 351, rue Masson
 - B) Demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité volet 2 pour le Noël des enfants
 - C) Dépôt d'une lettre d'avis d'employés cadres
16. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-10-242 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de septembre 2021

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-

verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de septembre 2021

Ministère des Affaires Municipales et Habitations du Québec

Le MAMHQ nous informe que la semaine municipalité se tiendra du 12 au 18 septembre 2021. Le Ministère incite nos réseaux à y participer en faisant connaître dans les médias ou sur vos médias sociaux des projets réalisés par votre municipalité.

Association des Propriétaires de Chalet du Lac du Jésusite

L'APCLJ nous remercie en premier lieu de notre appui pour les plus de 100 adhésions pour une deuxième année consécutive. De plus, L'APCLJ nous informe qu'une pétition circule concernant le niveau du Lac du Jésusite.

Curriculum Vitae

Monsieur Jean-François Gagné de Sainte-Thècle nous offre ses services en voirie.

Fédération Québécoise des Municipalités

La FQM nous informe de la plateforme électorale dans laquelle elle interpelle les formations politiques actuellement en lice pour connaître leurs engagements envers ses membres.

La FQM nous envoie le magazine Scribe concernant les élections, les dossiers harcèlements et les dates de formations.

Demande d'accès à l'information

Un citoyen fait des demandes d'accès à l'information pour les dossiers suivants : Projet de stationnement écologique, les griefs ainsi que des permis de construction émis.

Mini-Scribe d'octobre 2021

Le Mini-scribe nous rappelle que nous devons faire le dépôt des états comparatifs avant le 8 octobre 2021 et que la date limite pour siéger est aussi le 8 octobre.

Groupement Forestier de Champlain

Le Groupement Forestier de Champlain nous invite à son 45^e assemblée générale annuelle qui se tiendra le 27 septembre 2021.

Rés. 2021-10-243 : Dépôt de la correspondance de septembre 2021

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de septembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-10-244 : Approbation des comptes de septembre 2021

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de septembre au montant de 1 971 152,55 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Rheault demande à savoir pourquoi son nom figure dans la correspondance.

Madame Francine Ricard demande pourquoi la municipalité désire rendre honneur à son père et d'annoncer que le projet est annulé pour l'instant.

Madame Jocelyne Gervais pose une question sur les terrains à vendre dans la voie de contournement.

Monsieur Michel Rheault demande l'état des tuyaux dans la rue Notre-Dame et Saint-Jacques et s'il y en avait de percés.

Rés. 2021-10-245: Approbation et paiement du décompte progressif #5 des travaux de la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT le décompte progressif #5 soumis par Marcel Guimond et Fils au montant de 69 766,91 \$ pour les travaux de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été approuvé par Marc Sansfaçon, ingénieur de Pluritec en charge de la surveillance sans résidence des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve le paiement du décompte progressif #5 des travaux de la rue Notre-Dame au montant de 69 766,91 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-10-246: Approbation et paiement du décompte progressif #3 des travaux de la Saint-Jacques

CONSIDÉRANT le décompte progressif #3 soumis par Marcel Guimond et Fils au montant de 1 723 056,09 \$ pour les travaux de la rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été approuvé par Marc Sansfaçon, ingénieur de Pluritec en charge de la surveillance sans résidence des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve le paiement du décompte progressif #3 des travaux de la rue Saint-Jacques au

montant de 1 723 056,09 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-10-247 : Dépôt du Bilan 2020 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit produire annuellement un rapport annuel sur la gestion de l'eau potable dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable au plus tard le 31 août de chaque année;

CONSIDÉRANT que le Bilan 2020 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt du Bilan 2020 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-10-248: Demande de dérogation mineure de la propriétaire du 210-212, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la propriétaire du 210-212, rue Notre-Dame concernant un projet de lotissement dont la superficie est de 722,10 mètres carrés, la largeur de la ligne arrière de 21,34 mètres et la largeur de la ligne avant de 19,53 mètres alors que le règlement de lotissement prescrit à l'article 6.2 une largeur de 20 mètres, donc dérogatoire de 0,47 mètres pour la ligne avant;

CONSIDÉRANT que le projet de lotissement date d'il y a de nombreuses années;

CONSIDÉRANT la demande est pour régulariser le dossier;

CONSIDÉRANT que le conseil consultatif en urbanisme recommande d'accepter cette dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure de la propriétaire du 210-212, rue Notre-Dame concernant un projet de lotissement dont la ligne avant est de 19,53 mètres alors que l'article 6.2 du règlement de lotissement prescrit 20 mètres, donc dérogatoire de 0,47 mètres pour la ligne avant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-10-249: Demande de dérogation mineure de la propriétaire du 630, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure du propriétaire du 630, rue Notre-Dame concernant un projet de construction d'un garage de 5,49 mètres x 7,32 mètres de façon qu'après le projet, l'ensemble des bâtiments complémentaires occuperont une superficie de 196,36 mètres carrés lorsque le règlement de zonage prescrit à l'article 9.2 une superficie maximale de 150 mètres carrés, donc dérogatoire de 46,36 mètres carrés;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune résidence à proximité ;

CONSIDÉRANT que les voisins sont déjà des commerces ou des industries;

CONSIDÉRANT que la zone est commerciale;

CONSIDÉRANT que le conseil consultatif en urbanisme recommande d'accepter cette dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure du propriétaire du 630, rue Notre-Dame concernant un projet de construction d'un garage de 5,49 mètres x 7,32 mètres de façon qu'après le projet, l'ensemble des bâtiments complémentaires occuperont une superficie de 196,36 mètres carrés lorsque le règlement de zonage prescrit à l'article 9.2 une superficie maximale de 150 mètres carrés, donc dérogatoire de 46,36 mètres carrés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-10-250: Demande de dérogation mineure de la propriétaire du 261, rue Dupont

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure du propriétaire du 261, rue Dupont concernant un projet de construction d'un garage de 12,19 mètres x 13,72 mètres de façon qu'après le projet, l'ensemble des bâtiments complémentaires occuperont une superficie de 167,23 mètres carrés lorsque le règlement de zonage prescrit à l'article 9.2 une superficie maximale de 150 mètres carrés, donc dérogatoire de 17,23 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que c'est pour un service d'urgence;

CONSIDÉRANT que la zone est commerciale;

CONSIDÉRANT que le conseil consultatif en urbanisme recommande d'accepter cette dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin

Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure du propriétaire du 261, rue Dupont concernant un projet de construction d'un garage de 12,19 mètres x 13,72 mètres de façon qu'après le projet, l'ensemble des bâtiments complémentaires occuperont une superficie de 167,23 mètres carrés lorsque le règlement de zonage prescrit à l'article 9.2 une superficie maximale de 150 mètres carrés, donc dérogatoire de 17,23 mètres carrés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les conseillères Caroline Poisson et Julie Bertrand se retirent de la discussion du prochain point puisqu'il y a apparence de conflit d'intérêts.

Rés. 2021-10-251: Appel d'offres pour la cueillette des matières résiduelles

CONSIDÉRANT la soumission de Service Cité Propre pour un contrat de collecte des matières résiduelles pour l'année 2022 au coût de 81 139,24 \$ plus taxes, donc 85 186,06 \$;

CONSIDÉRANT l'offre de la Municipalité de Lac-aux-Sables pour une entente intermunicipale pour la fourniture du service de collecte des matières résiduelles pour l'année 2022 au coût de 87 484,75 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse, soit celle de Service Cité Propre pour la fourniture du service de collecte des matières résiduelles pour l'année 2022 au coût de 81 139,24\$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-10-252 : Déplacement du garage situé au 180, rue Saint-Jean

CONSIDÉRANT que la municipalité doit déplacer le garage situé au 180, rue Saint-Jean vers le fond du terrain;

CONSIDÉRANT l'offre de Déplacement de maison RL au prix de 17 600\$ plus taxes pour le déplacement du garage et le coffrage d'une dalle de béton sous le garage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Déplacement de maison RL inc. au coût de 17 600\$ plus taxes pour le déplacement du garage du 180, rue Saint-Jean ainsi que pour le coffrage d'une dalle de béton sous ce garage.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-10-253 : Octroi du contrat de construction du bloc sanitaire au Parc Saint-Jean

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la construction du bloc sanitaire du Parc Saint-Jean;

CONSIDÉRANT les offres reçues de :

- Construction Côté et Fils : 531 719,13\$ taxes incluses
- Lixm Entrepreneur Général : 565 516,04\$ taxes incluses
- Construction Richard Champagne : 569 486,08\$ taxes incluses
- Construction Raymond Chartrand : 606 400,00\$ taxes incluses
- Construction R. Cloutier : 774 845,66\$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre du plus bas soumissionnaire soit Construction Côté et Fils au montant de 531 719,13\$ taxes incluses pour la construction du bloc sanitaire au Parc Saint-Jean.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-10-254 : Demande d'aide financière de la Fondation québécoise du cancer

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation québécoise du cancer;

CONSIDÉRANT que la Fondation québécoise du cancer organise des activités afin de contribuer au bien-être physique et moral des personnes atteintes d'un cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 200\$ à la Fondation québécoise du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière de Moisson Mauricie

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Madame Josée Croteau demande d'où vient l'entreprise Service Cité Propre.

Madame Josée Croteau demande si les personnes à mobilité réduite auront accès au nouveau bloc sanitaire du Parc Saint-Jean-Optimiste.

Monsieur Michel Rheault demande pourquoi il y a une si grande diminution de prix entre la soumission de l'an dernier et celle de cette année pour Service Cité Propre.

Monsieur Michel Rheault demande pourquoi il n'y a pas de développement dans le dossier du nouveau garage municipal.

Affaires nouvelles

Rés. 2021-10-255: Autorisation de débiter des procédures légales concernant la propriété du 351, rue Masson

CONSIDÉRANT que la propriété du 351, rue Masson est inhabitée depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que cette propriété est laissée à l'abandon, que son état se détériore et qu'elle devient dangereuse;

CONSIDÉRANT que le propriétaire est parti sans laisser d'adresse et que la municipalité n'a pas réussi à le localiser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle entame des procédures légales afin d'obtenir une ordonnance de réparation ou de démolition, selon l'état dans lequel sera jugé le bâtiment, et ce, aux frais du propriétaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-10-256 : Demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité volet 2 pour le Noël des enfants

CONSIDÉRANT que le comité organisateur Noël des Enfants est à sa 48^{ème} édition à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le Noël des Enfants rejoint plus de 100 jeunes de 0 à 10 ans;

CONSIDÉRANT que plusieurs bénévoles œuvrent au sein de cet organisme afin de faire de cette journée un moment féérique pour les enfants;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur Noël des Enfants a besoin de soutien financier pour l'organisation de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la MRC de Mékinac de verser 1 000 \$ au comité organisateur du Noël des Enfants de notre localité dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité volet 2.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Dépôt d'une lettre d'avis d'employés cadres.

Monsieur Alain Vallée, maire, utilise son droit de veto sur ce point, car il considère qu'il s'agit de régie interne et non d'un point devant figurer à l'ordre du jour.

Rés. 2021-10-257: Levée de la séance

À 20 heures 31 minutes, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorière